

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64-451-1934 Divers.

n° 64-451-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 451 du 30/06/1934

Date de publication
22 juin 1934

Date du numéro
30 juin 1934

TEXTE INTÉGRAL

le chef du service des travaux publics a été chargé d'exercer, pour le compte de la marine nationale, le contrôle du stock de charbon constitué à Djibouti, dans le parc de la compagnie maritime de l'Afrique Orientale. Ladite compagnie sera tenue, chaque fois qu'elle puisera dans le stock réservé à la marine et qui sera en principe composé de tas d'environ 250 tonnes d'en aviser le chef du service des travaux publics, Elle devra, en outre, indiquer l'emplacement, dans le parc, des nouveaux tas destinés à remplacer ceux qu'elle aura utilisés et faire connaître, en même temps, la date, de la réception de ce charbon.